



Conférence générale

37^e session, Paris 2013

37 C

United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

37 C/20
13 août 2013
Original anglais

Point 5.6 de l'ordre du jour provisoire

PROCLAMATION PAR L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES DE 2015 ANNÉE INTERNATIONALE DE LA LUMIÈRE

PRÉSENTATION

Source : Décision 190 EX/47.

Contexte : À la demande du Ghana, du Mexique, de la Fédération de Russie et de la Nouvelle-Zélande, un point portant sur la proclamation par l'Organisation des Nations Unies de 2015 Année internationale de la lumière a été inscrit à l'ordre du jour de la 190^e session du Conseil exécutif. Dans sa décision 190 EX/47, celui-ci invite la Directrice générale à soutenir tous les efforts propres à conduire l'Assemblée générale des Nations Unies à proclamer 2015 Année internationale de la lumière, et recommande à la Conférence générale d'adopter une résolution sur ce sujet à sa 37^e session.

Objet : Le présent document fournit des informations sur la raison d'être, les fins et toutes autres indications utiles relatives à la proposition visant à proclamer 2015 Année internationale de la lumière.

Décision requise : Paragraphe 6.

Note explicative

1. La lumière joue un rôle central dans les activités humaines. Au niveau le plus élémentaire, grâce à la photosynthèse, la lumière est à l'origine même de la vie, et ses nombreuses applications ont révolutionné la société par le biais de la médecine, des communications, du divertissement, des arts et de la culture. Les industries axées sur la lumière sont des moteurs économiques majeurs, et les technologies fondées sur la lumière répondent directement aux besoins de l'humanité en assurant l'accès à l'information, en permettant de préserver le patrimoine culturel, en promouvant le développement durable et en améliorant la santé et le bien-être de la société. Les technologies fondées sur la lumière fournissent de plus en plus de solutions aux défis globaux liés notamment à l'énergie, à l'éducation, à l'agriculture et à la santé communautaire. Les applications de ces technologies améliorent la qualité de vie dans les pays en développement et jouent un rôle essentiel dans les efforts visant à atteindre et dépasser les Objectifs du Millénaire pour le développement.

2. La physique de la lumière étant devenue la principale discipline transversale dans les domaines de la science et de l'ingénierie au XXI^e siècle, il est indispensable que chacun saisisse pleinement l'importance que l'étude scientifique de la physique de la lumière et l'application des technologies fondées sur la lumière revêtent pour le développement durable mondial. Il est crucial que les jeunes esprits les plus brillants continuent d'être attirés par des carrières scientifiques et techniques. Il est tout aussi important de continuer de renforcer les capacités éducatives à l'échelle mondiale au moyen d'activités centrées sur les sciences et l'ingénierie et destinées aux jeunes, garçons et filles, en réglant les questions liées à l'égalité entre les sexes et en mettant surtout l'accent sur les pays en développement et les économies émergentes, notamment en Afrique.

3. À sa 190^e session, le Conseil exécutif a entériné la proposition tendant à proclamer 2015 Année internationale de la lumière, à la demande des gouvernements de la Fédération de Russie, du Ghana, du Mexique et de la Nouvelle-Zélande, avec le parrainage et l'appui de l'Angola, de l'Arabie saoudite, du Bangladesh, du Brésil, du Burkina Faso, de la Chine, du Congo, de Cuba, de Djibouti, des Émirats Arabes Unis, de l'Équateur, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, de l'Éthiopie, du Gabon, de la Gambie, de l'Indonésie, de l'Italie, du Kenya, du Malawi, du Nigéria, du Pérou, de la République de Corée, de la Thaïlande, de la Tunisie, du Venezuela et du Zimbabwe.

4. L'année 2015 commémore une remarquable série de dates importantes de l'histoire de la physique de la lumière qui remontent à 1 000, 200, 150, 100 et 50 ans. En 1815, en France, Fresnel a présenté la théorie ondulatoire de la lumière ; en 1865, en Angleterre, Maxwell a décrit la théorie électromagnétique de la lumière ; en 1915, en Allemagne, Einstein a mis au point la théorie de la relativité générale, confirmant la place centrale que la lumière occupe tant dans l'espace que dans le temps ; et, en 1965, aux États-Unis, Penzias et Wilson ont découvert le fond diffus cosmologique, un écho de l'origine de l'univers. De plus, l'année 2015 marquera le 1 000^e anniversaire de la publication des grands travaux de Ibn al-Haytham sur l'optique, au cours de l'Âge d'or islamique. La célébration en 2015 de la portée de ces événements marquants offrira de formidables perspectives pour les activités éducatives et de renforcement des capacités à l'échelle mondiale, en particulier en Afrique.

5. Une Année internationale de la lumière offrira à l'UNESCO une nouvelle et importante occasion de remplir sa mission consistant à promouvoir la coopération internationale dans les domaines des sciences, des technologies et de l'ingénierie au service du développement durable, ainsi que dans les domaines du renforcement des capacités et de l'éducation scientifiques. En outre, cette année internationale favorisera la mise en place d'un large éventail d'activités de coopération dans le cadre du suivi de l'Année internationale de la physique (2005) et de l'Année internationale de la cristallographie (2014). La participation de l'UNESCO à la célébration de l'Année internationale de la lumière sera exposée en détail dans le document 37 C/5 et financée principalement à l'aide de fonds extrabudgétaires.

6. Compte tenu de ce qui précède, la Conférence générale souhaitera peut-être adopter une résolution libellée comme suit :

La Conférence générale,

1. Reconnaissant l'importance de la lumière et des technologies optiques dans la vie de tout un chacun, ainsi que pour le développement futur de la société à bien des égards,
2. Soulignant qu'une plus grande prise de conscience au niveau mondial ainsi qu'un renforcement de l'enseignement dans le domaine de la science et des technologies de la lumière sont essentiels pour faire face à des défis tels que le développement durable, l'énergie et la santé communautaire, ainsi que pour améliorer la qualité de vie dans les pays tant développés qu'en développement,
3. Considérant que les applications de la science et des technologies de la lumière sont essentielles pour les progrès actuels et futurs dans les domaines de la médecine, des communications, du divertissement et de la culture, et que les technologies fondées sur la lumière répondent directement aux besoins de l'humanité en assurant l'accès à l'information et en améliorant la santé et le bien-être de la société,
4. Notant que l'année 2015 commémore une série de dates importantes de l'histoire de la physique de la lumière, notamment les grands travaux de Ibn-al-Haytham sur l'optique il y a mille ans, la découverte de la nature ondulatoire de la lumière par Fresnel en 1815, la théorie électromagnétique de la propagation de la lumière proposée par Maxwell en 1865, l'intégration de la lumière à la cosmologie grâce à la théorie de la relativité générale en 1915, et la découverte du fond diffus cosmologique en 1965,
5. Consciente que la célébration de ces découvertes en 2015 offre une occasion unique de mettre en évidence la nature continue de la découverte scientifique dans différents contextes, en mettant particulièrement l'accent sur la promotion de l'enseignement et du renforcement des capacités dans le domaine des sciences fondamentales chez les jeunes, hommes et femmes, en particulier dans les pays en développement et les économies émergentes, notamment en Afrique,
6. Consciente également que l'UNESCO jouera un rôle de premier plan dans la coordination, la promotion et la mise en œuvre d'activités dans le domaine des sciences et technologies de la lumière à l'échelle nationale et régionale, partout dans le monde, tout au long de cette année internationale,
7. Invite la Directrice générale à soutenir tous les efforts pouvant conduire à la proclamation de 2015 Année internationale de la lumière ;
8. Recommande que l'Assemblée générale des Nations Unies adopte, à sa soixante-huitième session, une résolution proclamant 2015 Année internationale de la lumière.